

Département des VOSGES

Arrondissement d'Épinal

Commune de CHANTRAINE

Enquête publique ouverte du 15 septembre au 17 octobre 2022 relative à :

- la déclaration de projet « CITEOS »
- emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme
- la modification N° 1 du Plan Local d'Urbanisme

**Annexe au procès-verbal de synthèse
des observations recueillies lors de l'enquête :**

Déclaration de projet

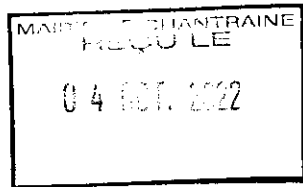
- courrier CITEOS
- observations portées au registre

Mise en compatibilité du PLU

- observations portées au registre

Modification N° 1 du PLU

- observations portées au registre



Mr BASTIEN Claude
Commissaire-enquêteur

A Chantraine, le 12 septembre 2022

Nos réf : CGT/MPN/220921

Objet :

Monsieur BASTIEN,

Notre entreprise est implantée dans le bassin d'Epinal-Chantraine depuis 1955. Au départ sous le nom d'ETELEC, elle est ensuite rachetée par Jehan BOIRON qui poursuivra l'activité jusqu'en 1996. Reprise ensuite par SAUNIER DUVAL du groupe GTIE, elle fait partie aujourd'hui du groupe VINCI et communique sous la marque CITEOS depuis 2002. En restant sur ce site, l'emploi des 25 salariés sera préservé car tous habitent le secteur.

Actuellement, le classement du terrain est « *Nature Loisirs* ». Celui-ci ne correspond pas à notre activité ; c'est pourquoi, notre projet qui ne changera pas le périmètre du terrain, justifie le classement en zone *UX d'activité*.

L'agrandissement en question est nécessaire dans le développement de l'entreprise et pour la flotte des véhicules. En effet, nous avons besoin de nous adapter aux évolutions. Le lieu servira d'entrepôt et de stationnement couvert. Notre volonté est de sécuriser les machines et les équipements et les mettre à l'abri des intempéries.

Nous assurons qu'il n'y aura pas de trafic supplémentaire de véhicule et de camion.

L'objectif sera écologique et énergétique avec la pose de panneaux photovoltaïques en toiture. L'autre objectif est également de faciliter le dégivrage des véhicules et donc de réduire les nuisances.

Ce développement permettra de préserver le cadre général et la qualité des bâtiments.

Dans le cas d'un départ de l'entreprise, le site pourrait être livré à une destination beaucoup moins sobre.

Souhaitant que notre projet retienne votre attention, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veillez agréer, Monsieur BASTIEN, l'expression de nos salutations distinguées.

Cédric GASCHT
Chef d'entreprise





ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A la DECLARATION DE PROJET « CITEOS »

REGISTRE D'ENQUETE

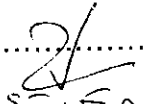
En exécution de l'arrêté en date du/...../2022 de Monsieur le Maire de la commune de Chantraine, je soussigné Monsieur BASTIEN Claude, Commissaire-enquêteur désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy, ai coté et paraphé le présent registre contenant huit feuillets, destiné à recevoir les observations du public à la mairie de la commune de Chantraine aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant la durée de l'enquête publique, c'est à dire du 15/09/2022 à 10h au 17/10/2022 à 17h inclus.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

- Le 15 septembre 2022 de 10h00 à 12h00
- Le 30 septembre 2022 de 15h00 à 17h00
- Le 17 octobre 2022 de 15h00 à 17h00

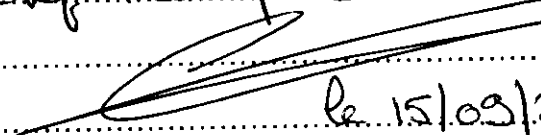
A
Le 15/09/2022
le Commissaire-Enquêteur,

Je suis permanentement arrivé le 15/09/22 à 10^h00

Le commissaire enquêteur 
C. BASTIEN

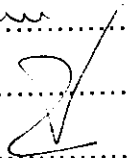
Je vais vous adresser un cahier, vous présentant
les intérêts de notre projet.

Cedric GASCHT
Chef d'entreprise CITEOS

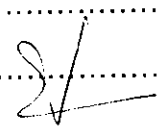

le 15/09/2022 à 11^h30

Je suis permanentement à 12^h00

Le commissaire enquêteur

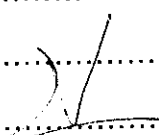

C. BASTIEN

le 30/09/22 à 15^h00 Ouverture de la 2^e
2^eème permanence

Le commissaire enquêteur 

C. BASTIEN

Clôture de la permanence à 17^h00 le 30/09/22

Le commissaire enquêteur 

C. BASTIEN



Je soussigné Cédric GASCHE chef d'entreprise CIGAS.
 Déclare avoir remis à jour le dernier présentat les
 intérêts de notre projet.

le 4/10/2022

Ordonnance de la 3^{ème} permanence le
 N° 10/22 / le commissaire enquêteur
 C. BASTIEN

Je soussignée Madame Danièle ZIEGLER
 propriétaire de "Beau Désir" à
 Chautourne déclare être venue me
 renseigner en mairie de Chautourne
 le 17 Octobre 2022 -

C. Ziegler

Ordonnance de la 3^{ème} permanence à
 N° 00, fin de l'enquête -
 le commissaire enquêteur

C. BASTIEN

2

Huitième et dernier feuillet
Le Commissaire-Enquêteur,


Le délai d'enquête étant expiré, je soussigné Monsieur BASTIEN Claude, Commissaire-enquêteur désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy, déclare clos le présent registre contenant huit feuillets et auquel sont annexées ³⁷ lettres et 0 courriels.

Le dit registre est emporté par le commissaire enquêteur pour la suite de la procédure.

A Chartraine

Le 17/10/2022

le Commissaire-Enquêteur,


C. BASTIEN



ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE

Emportant MISE EN CONFORMITE DU Plan Local d'Urbanisme

REGISTRE D'ENQUETE

En exécution de l'arrêté en date du/...../2022 de Monsieur le Maire de la commune de Chantraine, je soussigné Monsieur BASTIEN Claude, Commissaire-enquêteur désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy, ai coté et paraphé le présent registre contenant huit feuillets, destiné à recevoir les observations du public à la mairie de la commune de Chantraine aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant la durée de l'enquête publique, c'est à dire du 15/09/2022 à 10h au 17/10/2022 à 17h inclus.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

- Le 15 septembre 2022 de 10h00 à 12h00
- Le 30 septembre 2022 de 15h00 à 17h00
- Le 17 octobre 2022 de 15h00 à 17h00

A ... Chantraine

Le 16/09/2022

le Commissaire-Enquêteur,

1^{er} en permanence avec le 15/09/22 à 10^h00
le commissaire enquêteur
C. BASTIEN

Je vais vous adresser un cahier, vous présentant
les intérêts de notre projet.

Cédric GASCHT
Chef de bureau CITEOS

le 15/09/2022 à 11^h30

Clôture de la permanence à 12^h00
le commissaire enquêteur

C. BASTIEN

le 30/09/22 à 15^h00, ouverture de
la 2^{ème} permanence le commissaire
enquêteur.

C. BASTIEN

Clôture de la permanence à 17^h00 le 30/09/22
le commissaire enquêteur
C. BASTIEN

✓

Je soussigné Cédric GASCHT chef d'atelier CITEOS
Déclare avoir remis à jour le cahier présentant les
intérêts de notre projet.

Le 11/10/22

Orverture de la 3^{ème} permanence
le 17/10/22 le commissaire enquêteur

Closure de la 3^{ème} permanence à la fin
de l'après-midi à 17h30.

Le commissaire enquêteur

C. BASTIEN

2/

Registre N° 600

Huitième et dernier feuillet
Le Commissaire-Enquêteur,


Le délai d'enquête étant expiré, je soussigné Monsieur BASTIEN Claude, Commissaire-enquêteur désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy, déclare clos le présent registre contenant huit feuillets et auquel sont annexés0... lettres et0... courriels.

Le dit registre est emporté par le commissaire enquêteur pour la suite de la procédure.

A Chambain.....

Le 17/10/2022

le Commissaire-Enquêteur,


C. BASTIEN



ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE à la MODIFICATION N° 1 DU Plan Local d'Urbanisme DE LA COMMUNE DE CHANTRAINE REGISTRE D'ENQUETE

En exécution de l'arrêté en date du/...../2022 de Monsieur le Maire de la commune de Chantraine, je soussigné Monsieur BASTIEN Claude, Commissaire-enquêteur désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy, ai coté et paraphé le présent registre contenant huit feuillets, destiné à recevoir les observations du public à la mairie de la commune de Chantraine aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant la durée de l'enquête publique, c'est à dire du 15/09/2022 à 10h au 17/10/2022 à 17h inclus.

Le commissaire enquêteur recevra le public lors des permanences suivantes :

- Le 15 septembre 2022 de 10h00 à 12h00
- Le 30 septembre 2022 de 15h00 à 17h00
- Le 17 octobre 2022 de 15h00 à 17h00

A
Le 15.09.2022

le Commissaire-Enquêteur,

1^{ère} permanence avait à 10^h00 le 15/09/22.

Le commissaire enquêteur

C. BASTIEN

Clôture de la permanence à 12^h00

Le commissaire enquêteur

✓

C. BASTIEN

A 15^h00 30/09/22 Ouverture de la 2^{ème} permanence

Le commissaire enquêteur

C. BASTIEN

✓

Clôture de la permanence à 17^h00, le 30/09/22

Le commissaire enquêteur

C. BASTIEN

✓

Ouverture de la 3^{ème} permanence le

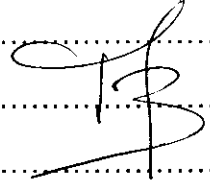
07/10/22 Le commissaire enquêteur

✓

4

M. UER Brigitte, 2 place de l'église CHANTRAINE
 Demande de modification P.10. (hauteur max des constructions):
 La densité de la rue General Leclerc n'est pas
 homogène (plutôt pavillonnaire entre le Rond Point de
 Chantaine et le carrefour entre la rue des Jardins/ Rue
 Jean Clement) ~~est ainsi~~ nous demandons que
 la hauteur maximale des constructions sur cette partie
 soit aussi de 3m, quelque soit la profondeur de
 l'implantation du projet à partir de la limite de
 l'emprise publique.

17/10/2022



Concernant l'alinéa de l'article UA10: "En cas de nouvelle construction
 principale sur limite séparative latérale et s'adossant sur une construction
 existante, celle-ci doit aligner sa hauteur à l'égout de toiture et au
 faîtage à plus ou moins 1 mètre sur celle de la construction existante
 même si elle-ci dépasse la hauteur autorisée dans la zone".
 Les constructions de hauteur voisine à celle des bâtiments existants longeant
 le chemin des Princes ne peuvent être autorisées. Cette prescription nuit
 aux propriétaires de terrain souhaitant construire une maison ~~ou~~
 à un seul niveau ou une rangée de garages accolés sur 1 ou 2 limites
 latérales et accolés à un bâtiment existant (ce qui est dommage étant
 donné la voie étroite qu'est le chemin des Princes et où les emplacements
 de stationnement sont très rares).

Aussi je souhaitais que l'article UA10 en vigueur ne soit pas modifié.

TIRODE Danièle

le 17/10/22

~~ATI~~ Clémentine Zéin permanente à 17h00 ✓
 le commissaire enquêteur ✓

Ne pas modifier PLU

Huitième et dernier feuillet
Le Commissaire-Enquêteur,

Le délai d'enquête étant expiré, je soussigné Monsieur BASTIEN Claude, Commissaire-enquêteur désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy, déclare clos le présent registre contenant huit feuillets et auquel sont annexées0..... lettres et0..... courriers.

Le dit registre est emporté par le commissaire enquêteur pour la suite de la procédure.

AChantaine.....

Le 17/10/2022

le Commissaire-Enquêteur,


C. BASTIEN